

Gestion du stationnement des véhicules récréatifs secteur de la rue Bourdages

Atelier d'échanges — Véhicules récréatifs sur la rue Bourdages

Service du transport et de la mobilité intelligente
5 juin 2023

Plan de la présentation

1. Objectifs de l'atelier
2. Mise en contexte
3. Résultats du sondage
4. Scénarios envisagés
5. Zone vignette
6. Prochaines étapes
7. Questions

1. Objectifs de l'atelier

- Présenter les enjeux associés au stationnement des véhicules récréatifs (VR) dans la rue
- Proposer des pistes d'intervention

2. Mise en contexte

Les préoccupations relatives au stationnement des VR :

- Stationnement des VR fait l'objet de plaintes de citoyens
- Véhicules de gros gabarits sont perçus comme une nuisance visuelle, détériorant la qualité de vie
- Plaintes proviennent des quartiers résidentiels et des secteurs attractifs (parcs, cours d'eau)

2. Mise en contexte

Nombre de requêtes Sésame	
Secteur Bourdages	VR
2021	15
2022 – Aujourd'hui	9
Total	24

2. Mise en contexte

- Le stationnement d'un VR ne soulève habituellement pas d'enjeux de sécurité ou de fluidité de la circulation
- Toute interdiction de stationner ou limitation de la durée de stationnement dans la rue doit être indiquée par des panneaux de signalisation sur les rues visées
- Les normes du Ministère des Transports du Québec (MTQ) permettent aux villes de gérer le stationnement d'une catégorie de véhicules, tels les VR

2. Mise en contexte

- Le stationnement d'un VR a déjà été interdit sur l'ensemble des rues
- L'application de la mesure était difficile, car l'interdiction de stationner n'était pas affichée sur les rues (décisions des tribunaux)
- La mesure a soulevé un mécontentement important chez les propriétaires de VR et les associations qui les représentent
- La Ville a choisi d'abroger la réglementation

2. Mise en contexte - Classification des véhicules

Véhicules récréatifs habitables ➔ deux (2) catégories

- Motorisés
 - Inclus trois (3) grandes classes (A, B ou C)
- Non motorisés
 - Inclus quatre (4) sous-catégories : tente-roulotte, roulotte, caravane à sellette et boîte campeur

2. Mise en contexte - Classification des véhicules

Véhicules motorisés

Classe B



Classe C



Classe A



2. Mise en contexte - Classification des véhicules

Véhicules non motorisés (nécessitant un « tracteur »)

Boîte campeur



Roulotte



Tente-roulotte



Caravane à sellette
(*fifth wheel*)



2. Mise en contexte

Nombre de véhicules – Ville de Québec – 31 décembre 2021

Catégories	Sous-catégories	Masse nette	Total
Véhicules motorisés	Classe B	- 3 000 kg ou moins	510
	Classes A et C	- plus 3 000 kg	1 957
Véhicules non motorisés	Roulotte, tente-roulotte, caravane à sellette et boîte campeur	-	16 484

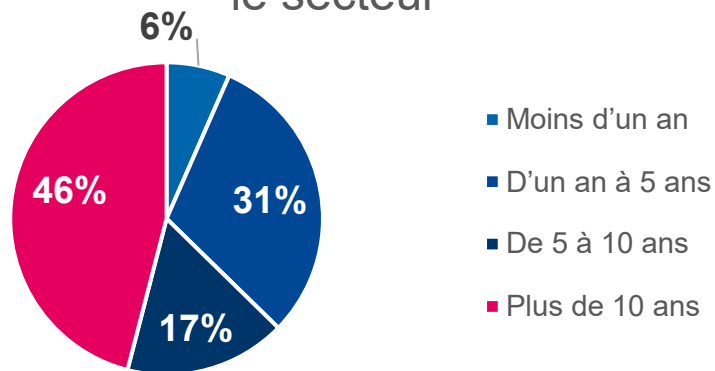
Résultats de la collecte sur le stationnement des VR sur rue dans le secteur de la rue Bourdages



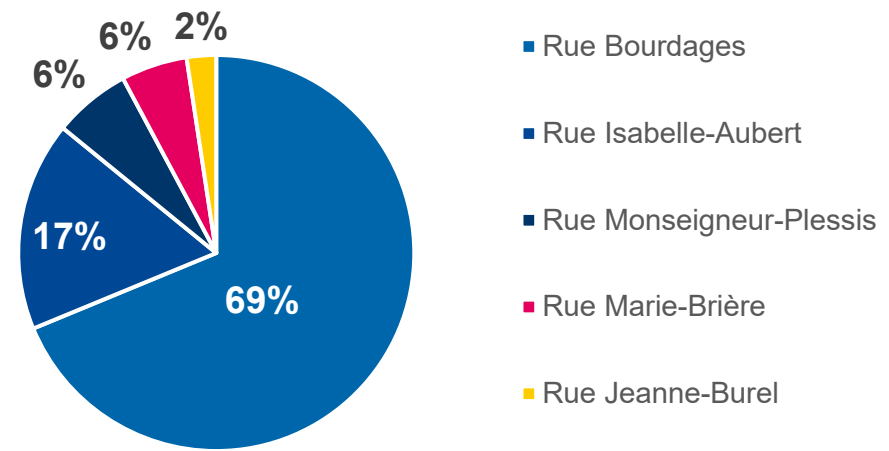
Portrait des répondants

- Collecte du 6 au 21 avril
- 337 répondants
- 46 propriétaires de VR
- Plus de 50% des répondants résident dans le secteur depuis plus de 5 ans

Nombre d'années de résidence dans le secteur



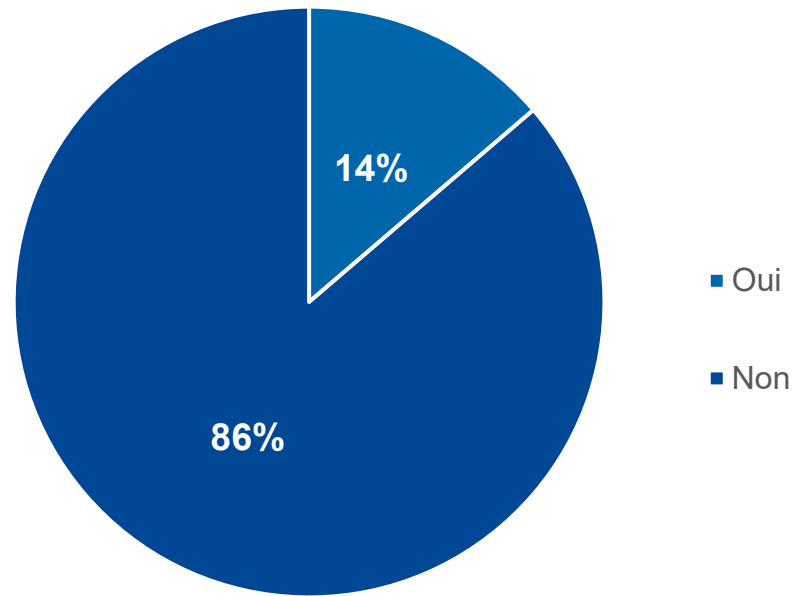
Lieu de résidence



Lieu de résidence	
Rue Bourdages	229
Rue Isabelle-Aubert	57
Rue Monseigneur-Plessis	21
Rue Marie-Brière	18
Rue Jeanne-Burel	8
Total général	333

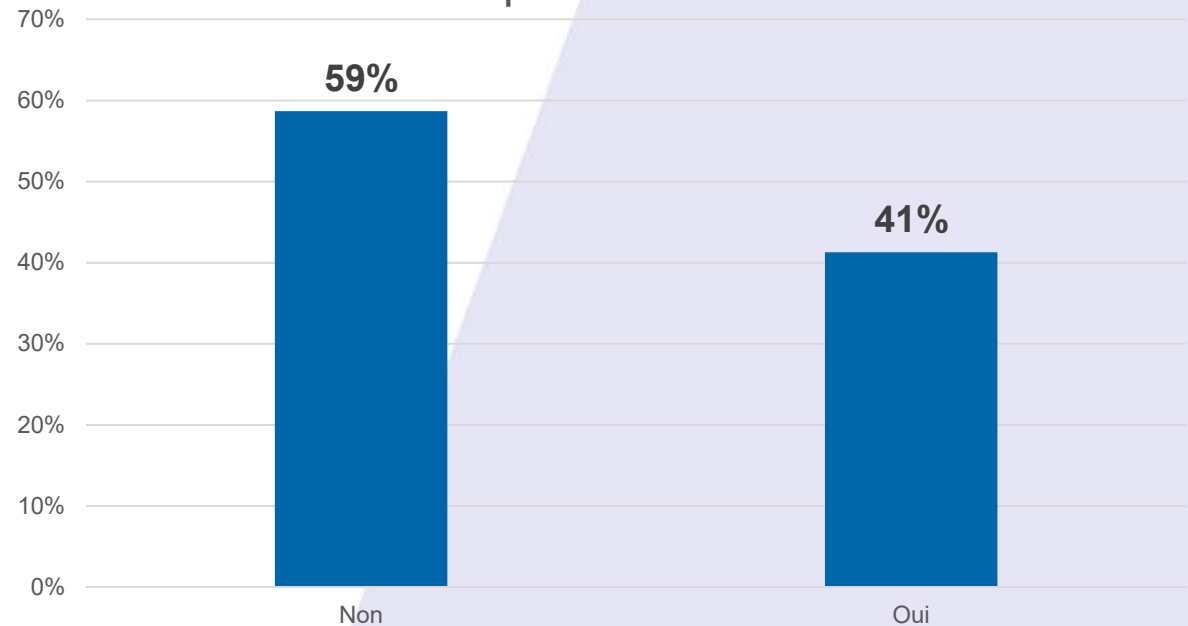
Présence de VR dans les ménages

Présence d'un VR dans le ménage



Présence d'un VR dans le ménage	
Oui	46
Non	289
Total général	335

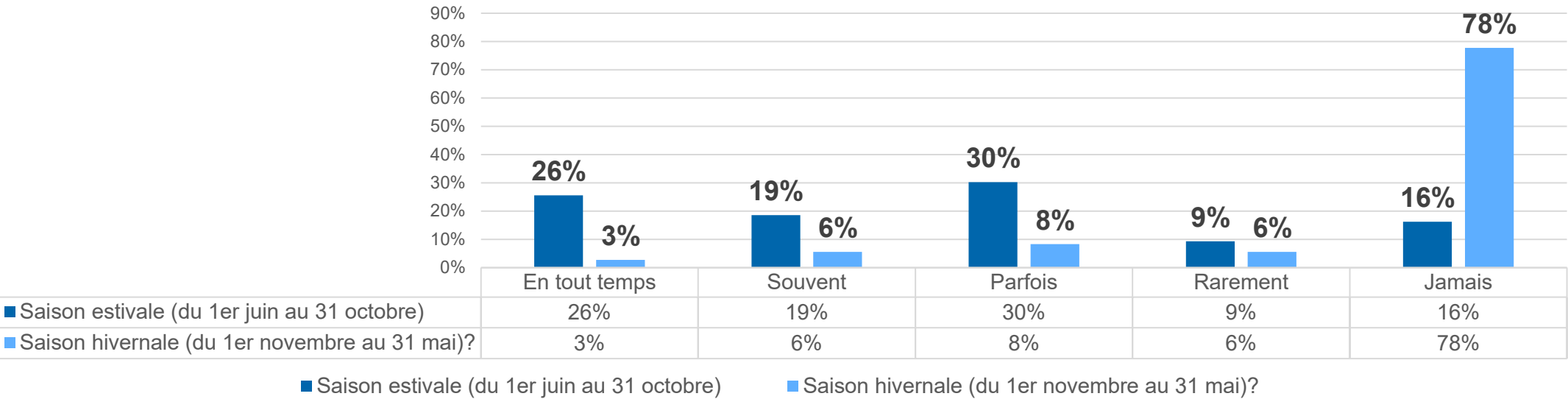
Présence d'un stationnement privé hors rue pour le VR



Présence d'un stationnement privé hors rue pour le VR	
Non	27
Oui	19
Total général	46

Habitudes de stationnement des VR

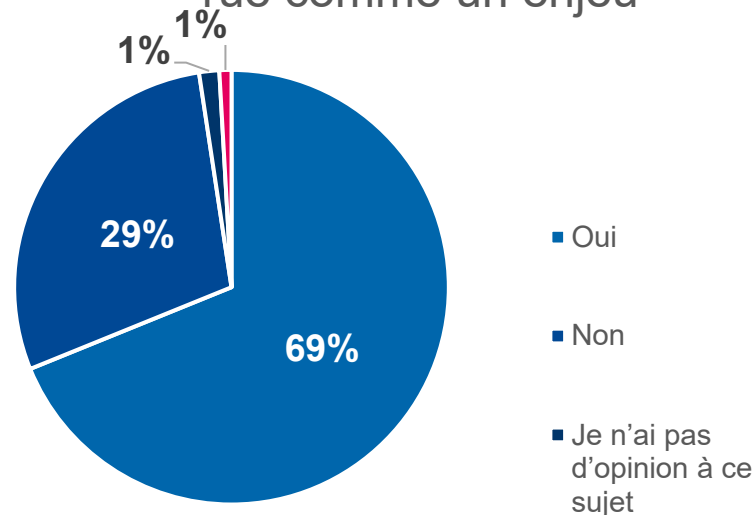
Stationnement du VR sur rue selon la saison



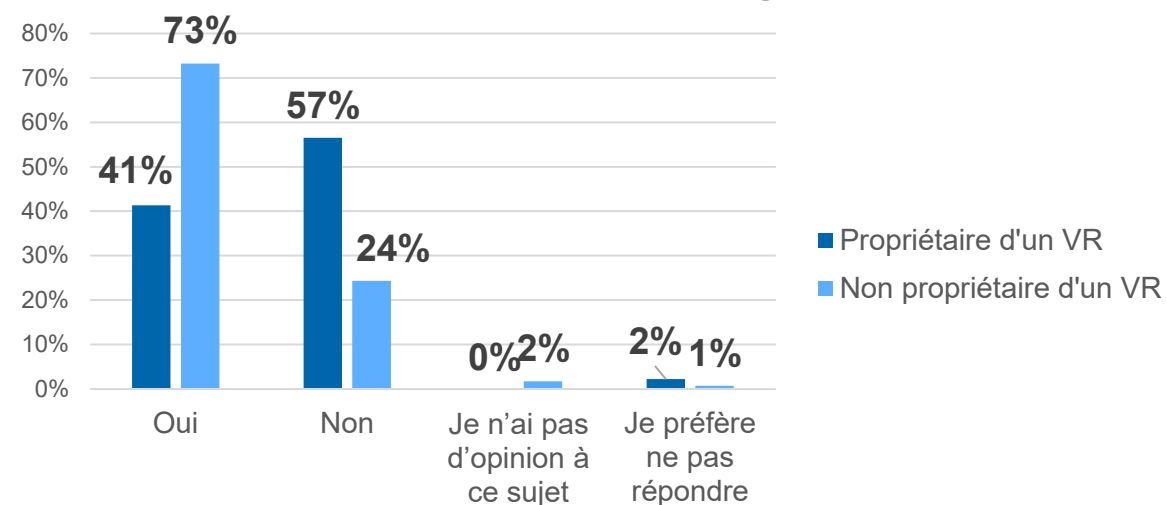
Stationnement de VR sur rue selon la saison			
	Pendant la saison estivale (du 1er juin au 31 octobre)		Pendant la saison hivernale (du 1er novembre au 31 mai)?
En tout temps		11	1
Souvent		8	2
Parfois		13	3
Rarement		4	2
Jamais		7	28

Perception du stationnement de VR sur rue

Perception du stationnement des VR sur rue comme un enjeu



Perception du stationnement des VR sur rue comme un enjeu selon la présence d'un VR dans le ménage

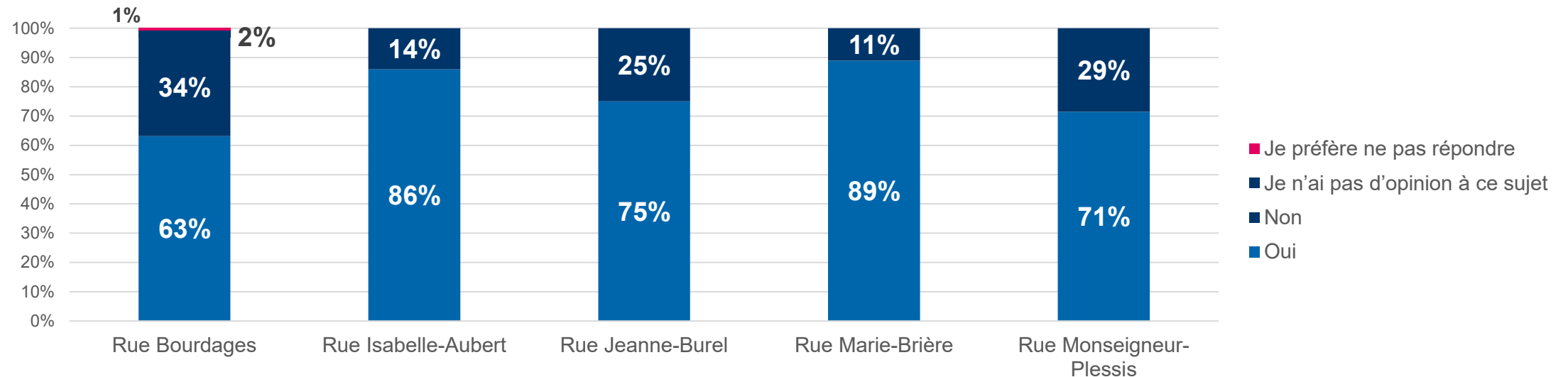


Perception du stationnement des VR sur rue comme un enjeu selon la présence d'un VR dans le ménage

	Propriétaire d'un VR	Non propriétaire d'un VR	Total général
Oui	19	211	230
Non	26	70	96
Je n'ai pas d'opinion à ce sujet		5	5
Je préfère ne pas répondre	1	2	3
¹ Total général	46	288	334

Perception du stationnement de VR sur rue selon la rue de résidence

Perception du stationnement des VR sur rue comme un enjeu selon la rue de résidence

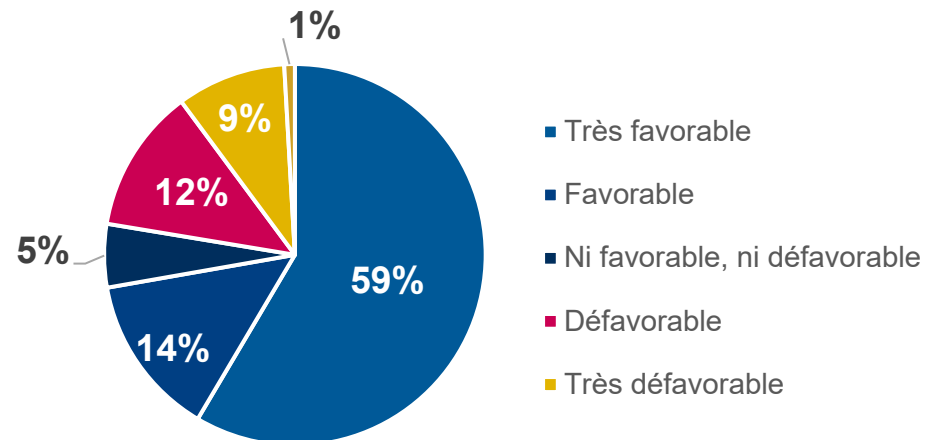


Perception du stationnement des VR sur rue comme un enjeu selon la rue de résidence

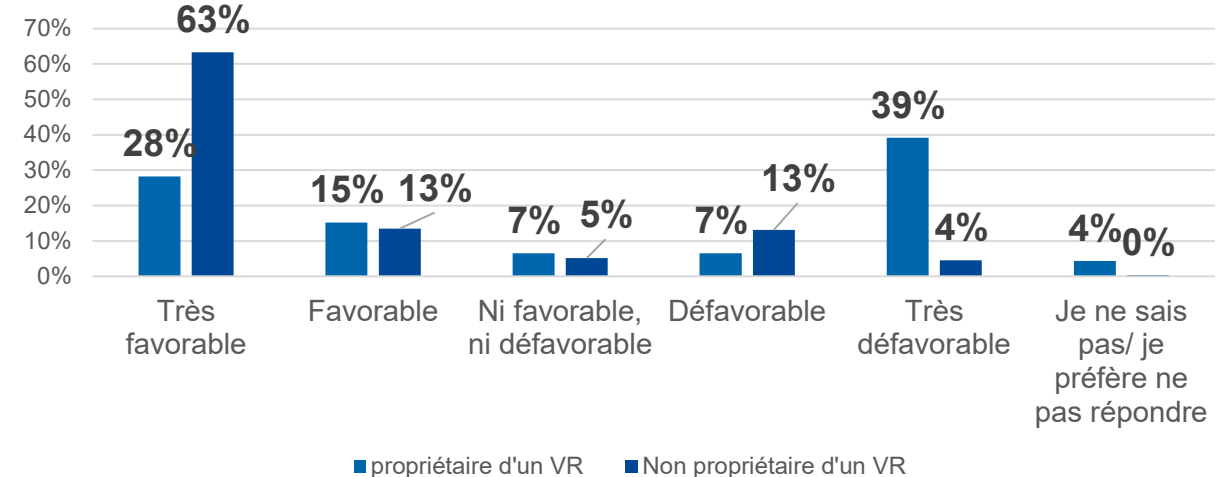
	Rue Bourdages	Rue Isabelle-Aubert	Rue Jeanne-Burel	Rue Marie-Brière	Rue Monseigneur-Plessis	Total général
Oui	144	49	6	16	15	230
Non	77	8	2	2	6	95
Je n'ai pas d'opinion à ce sujet	5					5
Je préfère ne pas répondre	2					2
Total général	228	57	8	18	21	332

Restreindre le stationnement des VR sur rue

Favorable pour la restriction du stationnement des VR sur rue



Favorable à ce que la Ville intervienne pour restreindre le stationnement des VR sur rue selon la présence d'un VR dans le ménage

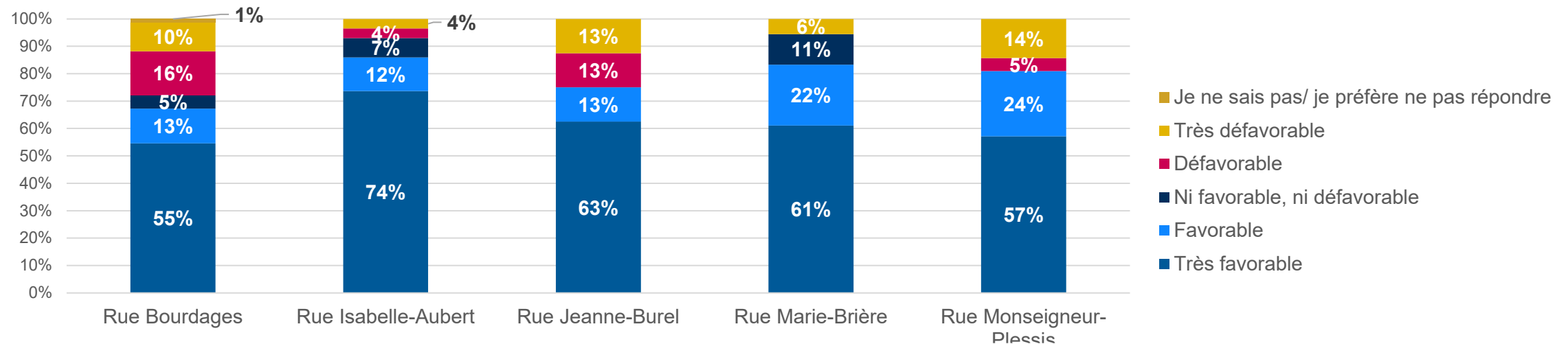


Favorable à ce que la Ville intervienne pour restreindre le stationnement des VR et des autres types de véhicules (roulottes, tentes-roulottes, remorques domestiques, remorques commerciales identifiées, camions lourds, camions cubes) sur rue dans votre secteur

	Propriétaire d'un VR	Non propriétaire d'un VR	Total général
Très favorable	13	183	196
Favorable	7	39	46
Ni favorable, ni défavorable	3	15	18
Défavorable	3	38	41
Très défavorable	18	13	31
Je ne sais pas/ je préfère ne pas répondre	2	1	3
Total général	46	289	335

Avis sur les possibles restrictions du stationnement des VR sur rue selon la rue de résidence

Avis sur les restrictions de stationnement selon la rue de résidence



Favorable à ce que la Ville intervienne pour restreindre le stationnement des VR et des autres types de véhicules

Étiquettes de lignes	Rue Bourdages	Rue Isabelle-Aubert	Rue Jeanne-Burel	Rue Marie-Brière	Rue Monseigneur-Plessis	Total général
Très favorable	125	42	5	11	12	195
Favorable	29	7	1	4	5	46
Ni favorable, ni défavorable	11	4		2		17
Défavorable	37	2	1		1	41
Très défavorable	24	2	1	1	3	31
Je ne sais pas/ je préfère ne pas répondre	3					3
Total général	229	57	8	18	21	333

Scénarios réglementaires envisagés



4. Scénarios envisagés

Le secteur concerné par l'analyse comprend les rues suivantes :

- Bourdages
- Monseigneur-Plessis
- Isabelle-Aubert
- Marie-Brière
- Jeanne-Burel
- Irma-LeVasseur



4. Scénarios envisagés

Cinq (5) scénarios envisagés:

Interdire le stationnement des véhicules récréatifs de nuit (22 h à 7 h)

- Scénario 1 — tout le secteur Bourdages
- Scénario 2 — la grande majorité du secteur, excepté la partie nord de la rue Bourdages et de la rue Irma-LeVasseur

Interdire le stationnement des véhicules récréatifs en tout temps

- Scénario 3 — tout le secteur Bourdages
- Scénario 4 — grande majorité du secteur, excepté la partie nord de la rue Bourdages et de la rue Irma-LeVasseur

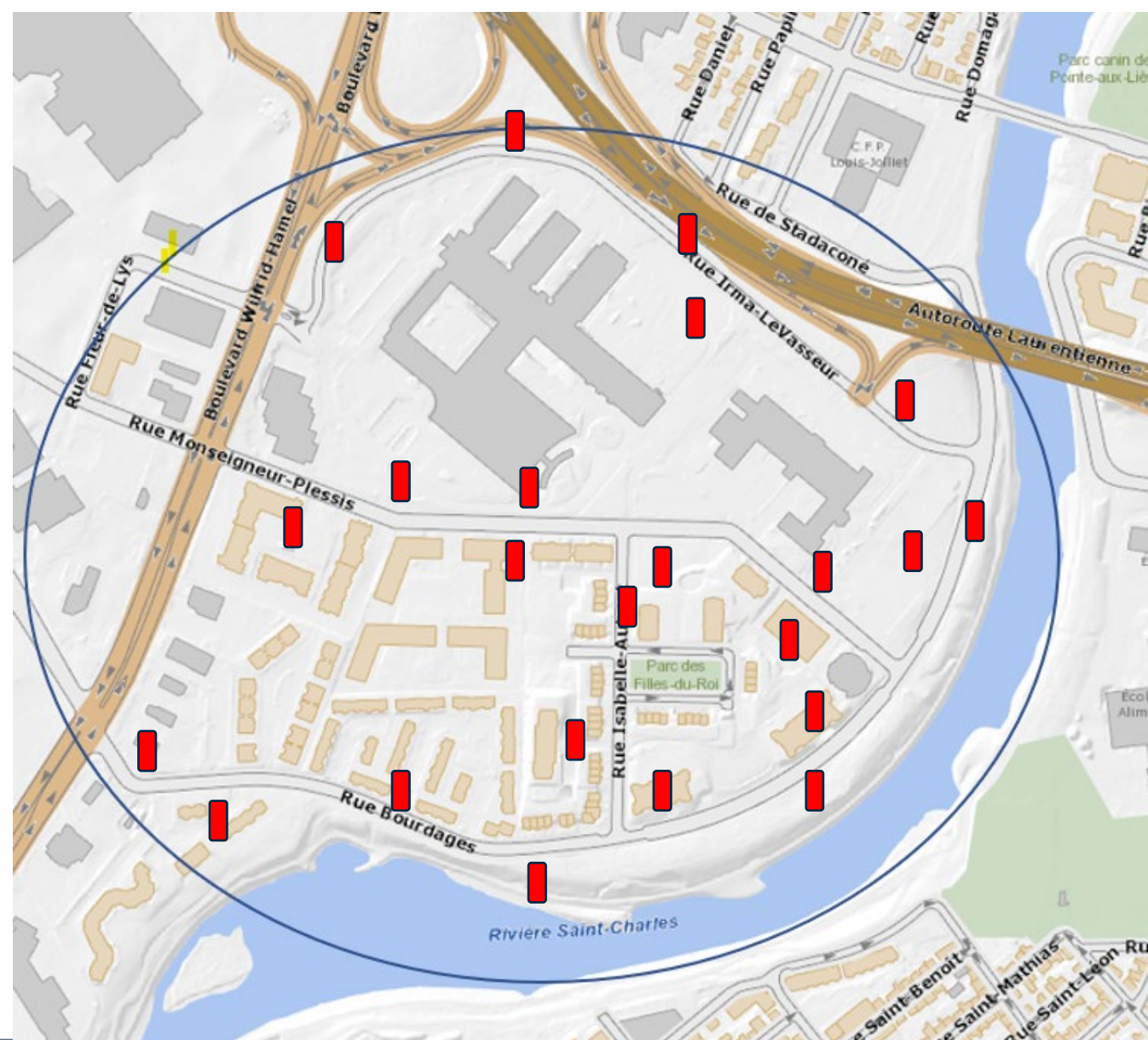
Statu quo : Conserver les conditions actuelles et la présence des véhicules en stationnement dans le secteur

4. Scénario 1

Stationnement interdit de nuit (22 h à 7 h)
sur toutes les rues du secteur



- Stationnement autorisé de jour, de 7 h à 22 h
- Empêche le stationnement de longue durée pour les visiteurs et les propriétaires du secteur
- Aucun endroit de stationnement pour les propriétaires de VR du secteur

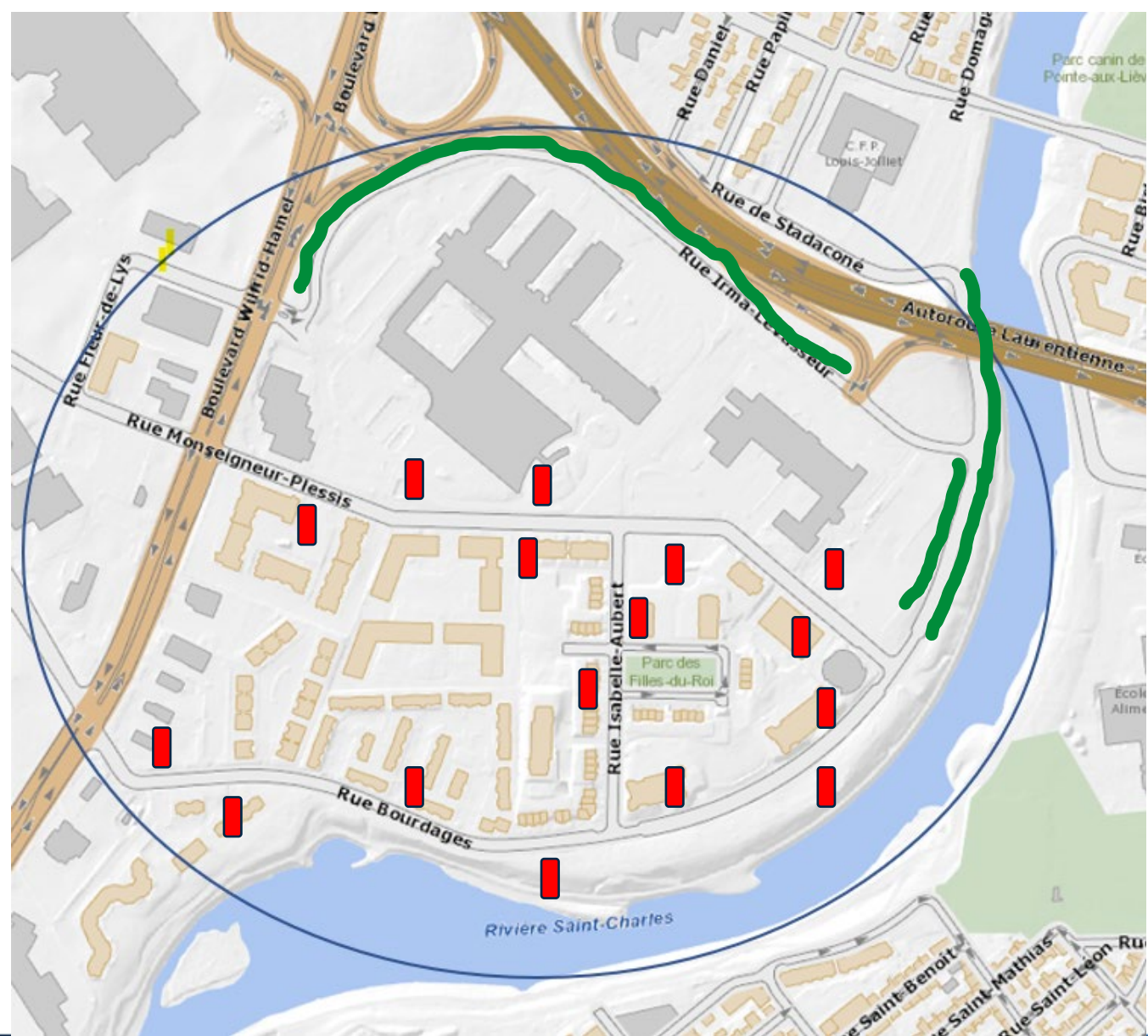


4. Scénario 2

Stationnement interdit de nuit (22 h à 7 h),
excepté sur la rue Irma-LeVasseur et sur une
partie de la rue Bourdages



- Stationnement autorisé de jour, de 7 h à 22 h
- Empêche le stationnement de longue durée sur une majeure partie du secteur
- Offre plusieurs espaces de stationnement dans le quartier pour les propriétaires de VR aux endroits où le stationnement est permis

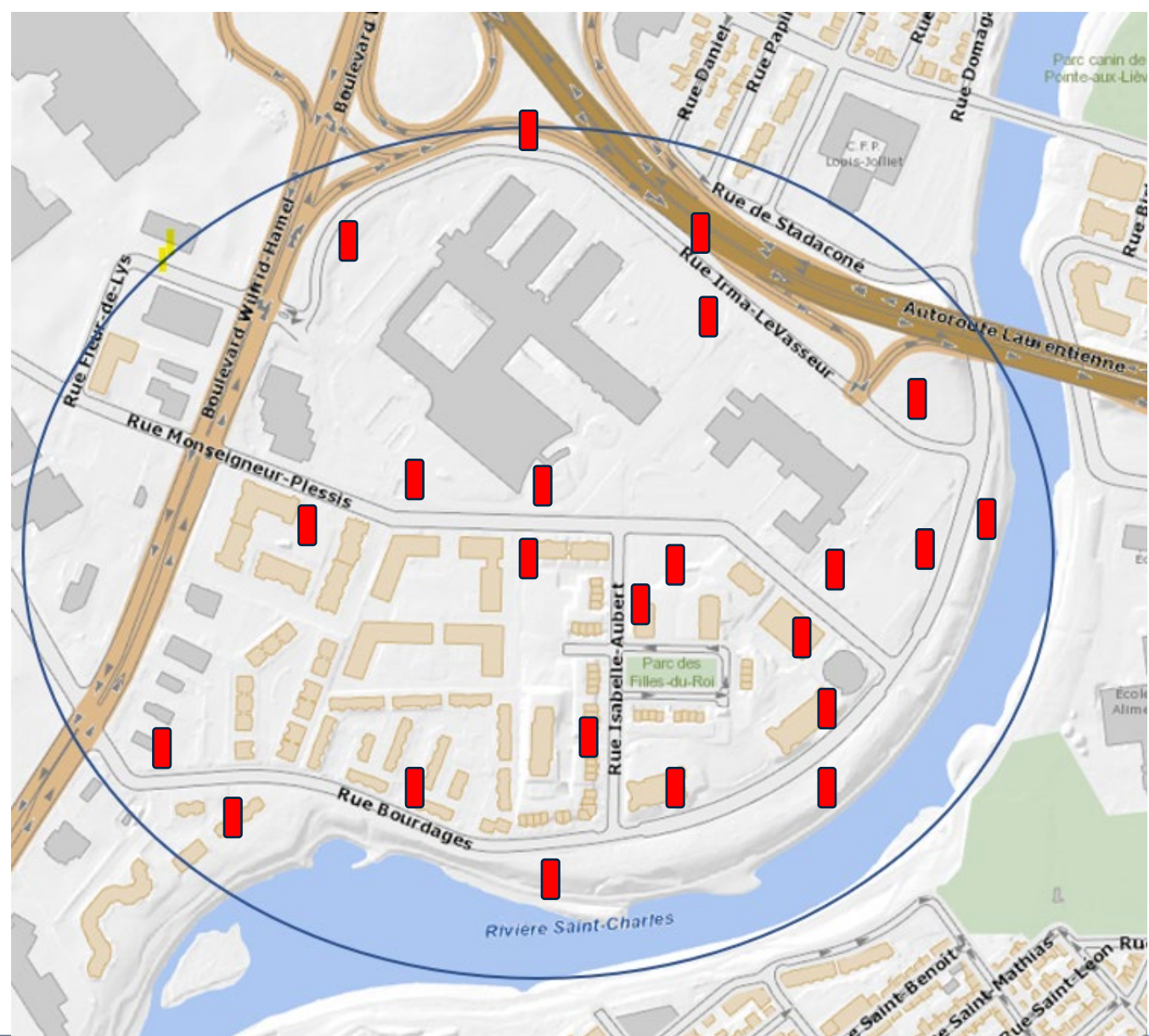


4. Scénario 3

Stationnement interdit en tout temps
sur les rues du secteur



- Stationnement interdit en tout temps pour tous les VR
- Empêche le stationnement de longue durée
- Aucun endroit de stationnement, ni même de courte durée, pour les propriétaires de VR du secteur

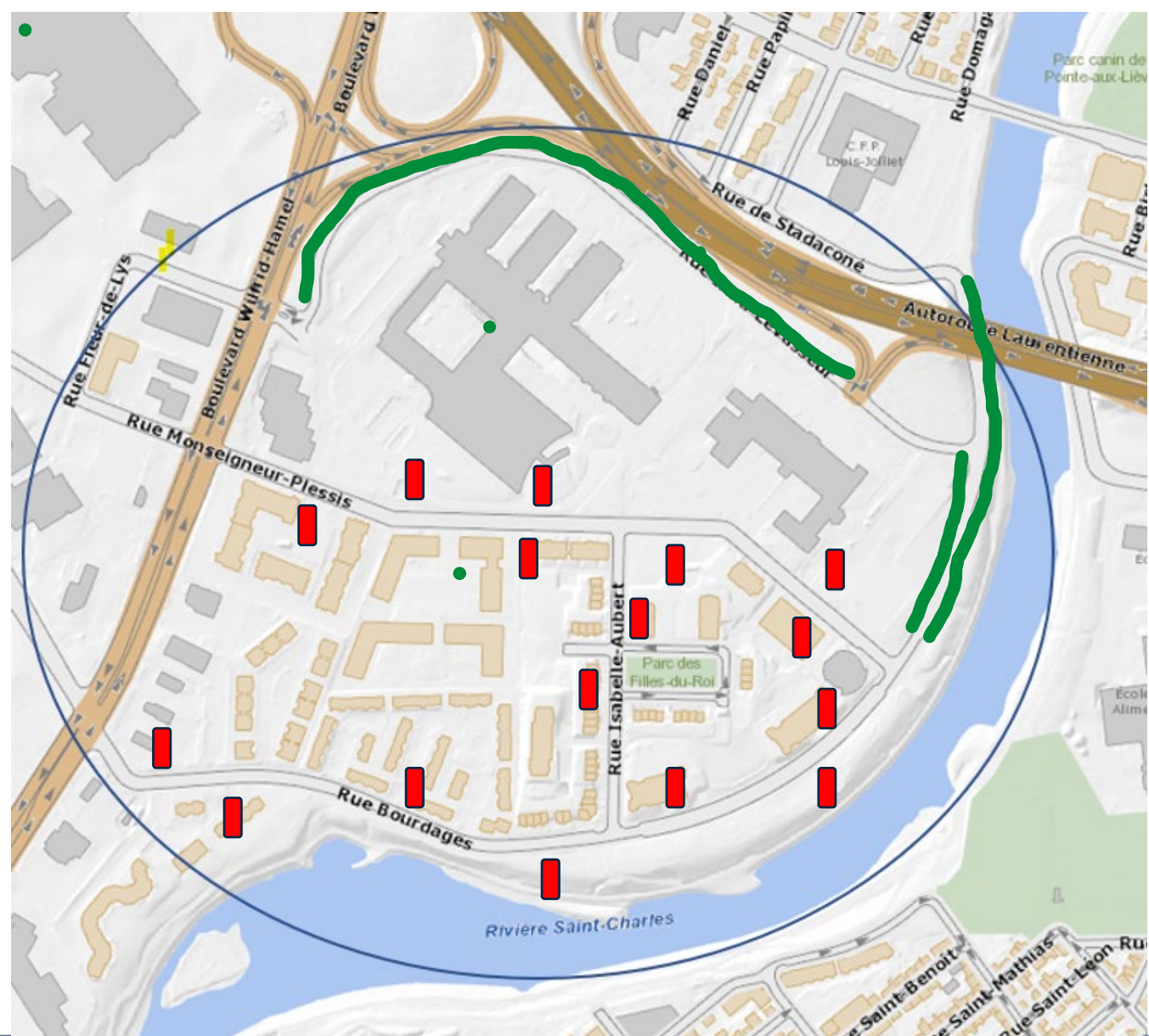


4. Scénario 4

Stationnement interdit en tout temps à l'exception sur la rue Irma-LeVasseur et sur une partie de la rue Bourdages



- Stationnement interdit en tout temps dans les rues signalisées
- Empêche le stationnement de longue durée sur une majeure partie du secteur
- Offre plusieurs espaces de stationnement dans le quartier pour les propriétaires de VR aux endroits où le stationnement est permis 



4. Scénario 5 - Statu quo

Les conditions de stationnement demeurent les mêmes qu'actuellement



5. Zone vignette VR

L'ajout, dans un deuxième temps, d'une zone vignette VR pour les citoyens du secteur pourra être ajouté en gradation du projet pilote à partir de 2024

Puisque cette mesure nécessite la création d'une zone, l'identification du tarif et la modification d'un règlement, les citoyens seront sondés à la fin de l'automne

6. Prochaines étapes

1. Sélection du scénario
2. Communication du choix du scénario
3. Localisation de la signalisation (info-excavation) et commande des panneaux
4. Installation des panneaux
5. Évaluation et contrôle
6. Sondage (octobre — novembre)

Questions?

Merci

